

Vigilance antennes-relais . . . en construction

Un rassemblement spontané de citoyens strasbourgeois sur la question des antennes-relais de téléphonie mobile débouche en cette fin d'année sur la constitution d'un collectif régional.

« Nous nous sommes concertés entre voisins, lorsqu'une nouvelle antenne est arrivée rue Schweighaeuser », raconte Claude Lefèvre.

Depuis la mi-octobre, notamment par le biais d'internet et les sites spécialisés, le groupe s'est étoffé à une vingtaine de personnes, venant pour certains d'au-delà de Strasbourg.

L'idée maintenant est d'acter la naissance du collectif pour toute la région et dans une optique autonome des associations existantes, comme Robin des Toits. « Nous voulons une réglementation* ...

MSK

(*) Une préconisation du rapport Bio Initiative, compilation scientifique sur le sujet parue en 2007. Pour tout renseignement complémentaire sur le collectif, Tél: 06 25 30 38 49. Adresse électronique : vigilance.antennesrelais.alsace@gmail.com



Claude Lefèvre (à gauche sur notre cliché) et Michel Tribut, décidés à faire valoir le principe de précaution. (Photo DNA - Alain Destouches)



TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel

**[c'est aider](#) Next-up organisation dans son combat,
c'est faire adopter le standard BioInitiative
[maximum 0,6V/m pour l'irradiation des humains, pourquoi ?](#)
(cliquer)**

